

Éditorial

Par Pierre COUVEINHES

Ce numéro de *Responsabilité & Environnement* est consacré à l'affichage environnemental, un sujet qui a donné lieu à la présentation d'un rapport d'information au Parlement le 20 novembre 2013.

Notre pays a incontestablement joué un rôle précurseur dans ce domaine. Ainsi, dès 2007, le Grenelle de l'Environnement préconisait la généralisation de l'affichage d'informations environnementales sur les produits, afin d'inciter les acheteurs à opérer des choix plus responsables. Initialement, il avait été envisagé de rendre cet affichage environnemental obligatoire dès le début de 2011. Mais, en définitive, devant la complexité du problème, la loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a décidé une expérimentation sur une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2011, avant que ne soit envisagée une généralisation éventuelle de cet affichage.

Rétrospectivement, cette décision s'avère d'une grande sagesse. Comme le souligne le rapport présenté au Parlement, autant la généralisation d'un affichage environnemental apparaît souhaitable et même incontournable, autant sa mise en œuvre pose des problèmes ardu. L'expérimentation qui a été menée a permis d'identifier et d'analyser nombre de ces difficultés. En outre, le travail mené en commun pendant de nombreux mois a permis de rapprocher de manière remarquable les points de vue des différentes parties prenantes. Le lecteur de ce numéro de *Responsabilité & Environnement* sera sans doute frappé par la convergence des avis présentés par les différents auteurs, qu'il s'agisse des représentants d'entreprises de secteurs industriels variés, d'associations de consommateurs ou encore d'organismes publics français ou européens.

Sur quels principes cette expérimentation a-t-elle été fondée ?

Pour évaluer les impacts environnementaux des produits et services, il a été décidé de retenir la méthode dite de l'analyse du cycle de vie (ACV), à laquelle *Responsabilité & Environnement* a récemment consacré un numéro (1). Cette méthode présente l'avantage d'apporter une vision globale des différents types d'impacts environnementaux générés par les biens ou services durant tout leur cycle de vie. Une approche multicritère est indispensable : un produit excellent selon un certain critère environnemental (par exemple, de faibles émissions de gaz à effet de serre) peut s'avérer désastreux en ce qui concerne un autre critère (par exemple, la pollution des eaux). Les biocarburants illustrent de manière éloquente ce problème.

Bien entendu, l'on peut craindre que certaines entreprises ne mettent en avant les critères qui leur sont favorables en passant sous silence d'autres aspects moins satisfaisants pour l'environnement. Il y a là un risque d'écoblanchiment (*greenwashing*) que soulignent la plupart des auteurs de ce numéro, qu'il s'agisse d'un porte-parole des consommateurs, comme Alain Bazot, de Que Choisir, de représentants des entreprises, comme Loïc Armand et Franck Avignon, du MEDEF, ou de Marie-Paule Benassi, de la Direction générale de la Santé et des Consommateurs (DG SANCO) à la Commission européenne.

Par ailleurs, la multiplication des labels environnementaux suscite la méfiance des consommateurs. Selon des chiffres cités par Blandine Barreau et François Viellard, du Commissariat général à la Stratégie et à la Prospective, moins d'un tiers des consommateurs se déclarent à l'aise pour déterminer si un produit est respectueux de l'environnement, alors que la proportion est de 70 % quand il s'agit de savoir si un produit est effectivement issu de l'agriculture biologique. De plus, près de la moitié des consommateurs affirment ne pas faire

confiance aux messages qui leur sont proposés en matière de performances environnementales des produits. Comme l'explique Alain Bazot, un préalable à la mise en place d'un affichage environnemental efficace est la réglementation de l'usage des mentions valorisantes par les producteurs de biens et services. Une première avancée dans ce sens a été la publication, par la DGCCRF (2) en partenariat avec le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, d'un *Guide pratique des allégations environnementales à l'usage des professionnels et des consommateurs*, que nous publions en annexe au dossier de ce numéro de *Responsabilité & Environnement*.

Une autre difficulté (qui avait déjà été soulignée en avril 2012 dans le n°66 de *Responsabilité & Environnement* consacré à l'analyse du cycle de vie) est le fait que les résultats obtenus avec cette méthode sont susceptibles de varier considérablement en fonction des hypothèses retenues. Les expérimentations menées ont montré qu'il est extrêmement important de disposer de référentiels méthodologiques et de bases de données harmonisées. À cet égard, il convient de saluer le travail remarquable réalisé dans ce domaine par l'AFNOR, associée à l'ADEME, que Virginie Schwarz et Lydie Ougier présentent dans leur article. Mais certains aspects importants restent cependant encore à analyser, comme l'apport de l'agriculture en matière de biodiversité et de ressource en eau, sur lesquels Laura Farrant et Nathalie Bériot, de l'ANIA, attirent notre attention.

Un point essentiel, qu'évoquent notamment le Commissaire général au Développement durable, Jean-Paul Albertini, ainsi que Gérard Salomez, de la FIEEC, est la nécessité d'effectuer des contrôles de la sincérité des indications environnementales, en particulier en ce qui concerne les produits importés. Cette question est d'autant plus importante qu'il semble, comme l'indique Yvon Merlière du CREDOC, que seule une minorité de Français semble prête à payer plus cher pour des produits respectueux de l'environnement. Or, les méthodes fondées sur l'ACV sont encore coûteuses, et la vérification de leurs résultats est d'une grande complexité, voire impossible si les principes de calcul ne sont pas parfaitement connus. Tout cela milite en faveur d'une harmonisation au niveau européen, que préconisent tous les auteurs de ce numéro de *Responsabilité & Environnement*.

Certains regretteront le fait que sept ans après le Grenelle de l'Environnement nous en soyons toujours au stade de l'expérimentation. Il me semble, au contraire, que la démarche suivie a été exemplaire. Comme souvent, la France a joué un rôle de lanceur d'idées en engageant bien avant d'autres pays une réflexion sur l'affichage environnemental. Mais au contraire de ce que l'on observe trop souvent, le temps nécessaire a été consacré à l'harmonisation des points de vue des différentes parties prenantes et à l'identification des difficultés susceptibles de surgir... une gestion de projet à la manière allemande, en quelque sorte... (3).

Grâce aux expérimentations menées depuis cinq ans et au socle technique développé par l'AFNOR et l'ADEME – une première mondiale –, notre pays bénéficie aujourd'hui d'un savoir-faire qui peut être valorisé sur le plan international. D'ores et déjà, de premiers résultats peuvent être constatés : ainsi, en mai 2013, la Commission européenne a lancé un appel d'offres pour expérimenter l'affichage environnemental sur une période de trois ans, et la France est arrivée en tête des pays européens pour le nombre d'entreprises sélectionnées.

*
**

En hors-dossier, cette livraison de *Responsabilité & Environnement* présente le compte rendu d'un colloque organisé le 12 octobre 2013 par Entreprises pour l'Environnement (EpE), La Fabrique de l'Industrie et l'INERIS sur le thème Environnement & Industrie.

Notes

(1) *Responsabilité & Environnement* n°66 d'avril 2012, dont le sommaire, l'éditorial, l'avant-propos et les résumés des articles sont en accès libre à l'adresse : http://www.annales.org/re/2012/re_66_avril_2012.html

(2) La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) est une des directions du ministère de l'Économie et des Finances.

(3) Voir notamment l'article *Le Management à l'allemande : un actif méconnu ?*, de Gerald Lang et Nicolas Mottis, dans le numéro d'août 2013 de *Réalités Industrielles* intitulé *L'Allemagne : un modèle pour l'industrie française ?*, dont le sommaire, l'éditorial, l'avant-propos et les résumés des articles sont en accès libre à l'adresse : http://www.annales.org/ri/2013/ri_aout_2013.html